

## AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

### COMMUNE de TOLLA (Corse-du-Sud)

**Date de l'acte : 28 mai 2020**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Olivier LE HAY**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Toussaint, Pierre **CASALTA**, retraité, époux de Madame Geneviève **MATTHYS**, demeurant à CARROS (06510) 11 bis, rue des Arbousiers.

Né à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) le 28 juin 1948.

Monsieur Dominique **CASALTA**, en son vivant retraité, demeurant à PIETROSELLA (20166) 63, Résidence Petinello.

Né à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE), le 26 juin 1942.

Veuf de Madame Monique Marie **BARDOU** et non remarié.

Décédé à AJACCIO (20000), le 23 mai 2007.

Monsieur Paul Jean Philippe **CASALTA**, en son vivant fonctionnaire de police, époux de Madame Marie, Antoinette **GIACOMETTI**, demeurant à AJACCIO (20000) 1, rue Sainte Lucie.

Né à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE), le 6 juillet 1950.

Décédé à AJACCIO (20090), le 20 mai 2017.

#### **Sur la commune de TOLLA (Corse-du-Sud) Lieudit "Tolla"**

Dans un ensemble immobilier section B, numéro 90, pour 02a 12ca.

**Lot numéro six (6)** Au deuxième sous-sol une cave à l'ange côté sud ouest.

**Lot numéro huit (8)** Au rez-de-chaussée un appartement côté est.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

Pour Avis  
Maître Olivier LE HAY  
Notaire Associé

